

CONCERTATION

COMMUNE DE
COUVRON-ET-AUMENCOURT

Plan Local d'Urbanisme

Révision allégée

PIÈCES ADMINISTRATIVES



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr





Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2022 à 08h48
Référence de l'AR : 002-240200469-20220928-DELIBCC22069-DE
Publié le 19/10/2022 ; Affiché le 19/10/2022 ; Rendu exécutoire le 19/10/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 28 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercices : 59
Nombre de présents : 37 (32+5)
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de suffrages : 44
Numéro interne de l'acte : DELIB-CC-22-069

Etaient présent(e)s :

MM Patrice LETURQUE, Jérémy MARTIN, ~~Dominique POTART~~, ~~Éric BEVIÈRE~~, Laurent GROUSEZ, Pierre-François BRAZIER, Christian LECUYER, ~~Aldric LAYE~~, Laurent DUCHENE, ~~Frédéric SABREJA~~, ~~François VENET~~, Laurence RYTTER, Christian BLEUX, ~~Pierre-Jean HENNINOT~~, Carole RIBEIRO, Patrick LE REZIO, ~~Grégory COIGNOUX~~, Bertrand JONNEAUX, Bruno FORET, ~~Catherine VALET~~, ~~Victoire CATRAIN~~, Thierry LHOTTE, Franck FELZINGER, ~~Bernard BORNIER~~, ~~Louise DUPONT~~, François NUYTEN, Christian VUILLIOT, ~~Bruno LEBEAU~~, Christian BLAIN, Jean-Luc PERTIN, ~~Liliane PERTIN~~, Thomas NOWAK, ~~Dominique GAPE~~, ~~Vincent PEROMET~~, Sylvie ROUAN, ~~Vincent MODRIC~~, ~~Karine LAMORY~~, Hubert COMPERE, Nicole BUIRETTE, ~~Alexandre FRANQUET~~, Francis LEGOUX, Jean-Michel WATTIER, Paulette BRANQUART, Thierry LECOMTE, Hervé GAYRAUD, Jean-Marc TALON, ~~Cédric MEREAU~~, ~~Maurice LAGNEAU~~, ~~Bernadette GERARD~~, Bernard COLLET, ~~Mareel LOMBARD~~, Christian JONNEAUX, ~~Daniel LETURQUE~~, Anthony CAZENAVE, Jean-Claude GUERIN, Blandine LAUREAU, ~~Pascal DRUET~~, Olivier JONNEAUX, Jérémy COCHET. (32)

Suppléants présents avec droit de vote :

MM. Pierre BLAVET, Audrey COLLET, Florent LEFEVRE, Frédéric DELANCHY, Dominique DOUCET (5)

Suppléants présents sans droit de vote :

MM. Patrick WATTEAU, Guy MARTIGNY, Delphine DUCHATEAU, Martine PICARD, Jean-Philippe ZIELINSKI (5)

Pouvoirs :

M. Grégory GOIGNOUX a donné son pouvoir à M. Patrick LE REZIO
Mme Liliane PERTIN a donné son pouvoir à Mme Sylvie ROUAN
Mme Karine LAMORY a donné son pouvoir à M. Thomas NOWAK
Mme Dominique GAPE a donné son pouvoir à M. Jean-Luc PERTIN
M. Maurice LAGNEAU a donné son pouvoir à Mme Laurence RYTTER
Mme Bernadette GERARD a donné son pouvoir à M. Bertrand JONNEAUX
M. Daniel LETURQUE a donné son pouvoir à M. Anthony CAZENAVE (7)

Monsieur Thierry LHOTTE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 28 septembre 2022

DELIBERATION N°22-069

**DEMANDE DE REVISION ALLEE DE DU PLU DE
COUVRON-ET-AUMENCOURT**

8.1 – Demande de révision allégée du PLU de COUVRON-ET-AUMENCOURT :

Rapporteur : M Christian VULLIOT

Monsieur le Vice-président délégué indique qu'il est nécessaire de conduire une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COUVRON-AUMENCOURT, pour favoriser le développement économique et faciliter l'installation d'activités, au lieu-dit « Les Pointes », sur le site de l'ancienne station d'épuration. Classé en zone Agricole A, un STECAL doit être créé.

Cette évolution à apporter au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne porte pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), elle relève donc d'une procédure de révision allégée conformément à l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de concertation

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision allégée fera l'objet d'une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, afin de recueillir leurs observations.

La concertation se déroulera pendant toute la phase d'élaboration du projet de révision allégée du PLU de **COUVRON-ET-AUMENCOURT**. Le bilan de la concertation sera établi par le Conseil Communautaire lors de l'arrêt du projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique portant sur la révision allégée du PLU de **COUVRON-ET-AUMENCOURT**.

Les modalités de concertation et d'information du public sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier explicatif en mairie et au siège de la Communauté de Communes ;
- Tenue d'un registre pour recueillir les observations du public en mairie et au siège de la Communauté de communes ;
- Site internet.

Le public pourra également déposer ses observations, par courrier :

- Auprès de la Mairie, 2 Rue James Smales, 02270 COUVRON-ET-AUMENCOURT ;
- Auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, 1 Rue des Telliers, 02270 CRECY-SUR-SERRE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants, et L.153-31 et suivants et R.153-12 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de COUVRON-ET-AUMENCOURT, approuvé par délibération le 12/12/2016 et modifié le 04/07/2018 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 octobre 2016 modifiant les statuts de la Communauté de communes et la rendant compétente en matière de PLU ;

Considérant que le Code de l'Urbanisme permet d'utiliser cette procédure de révision dite allégée lorsque cette révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ou est de nature à induire de graves risques de nuisance sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu l'avis favorable unanime du bureau communautaire du 27 juin 2022,

Vu le rapport présenté,

Après avoir entendu l'exposé, le conseil communautaire décide à l'unanimité, de prescrire la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de COUVRON-ET-AUMENCOURT pour créer un STECAL et permettre le

développement d'activités économiques au lieu-dit « Les Pointes », au niveau de la friche de l'ancienne station d'épuration.

La présente délibération sera transmise au Préfet du département de l'Aisne et notifiée :

M. le Président du Conseil Régional ;
M. le Président du Conseil Départemental ;
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
M. le Président de la Chambre des Métiers ;
M. le Président de la Chambre d'Agriculture ;
M. le Président de l'EPCI en charge du SCOT ;
M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ;
M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère ;
aux Maires des communes limitrophes de REMIES, ASSIS-SUR-SERRE, CHERY-LES-POUILLY, VIVAISE, CREPY, FOURDRAIN, VERSIGNY, MONCEAU-LES-LEUPS.
La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Communauté de communes et en mairie pendant un mois.
Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

DELIB-CC-22-069

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Transmis en préfecture le
Affiché le
Certifié exécutoire le

Pour copie certifiée conforme,
Crécy, le 29 septembre 2022,
La Présidente



N°AR Préfecture : 002-240200469-20220928-DELIBCC22069-DE

VENDREDI
25 NOVEMBRE 2022

LES ANNONCES

31

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

Prescription de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 28 septembre 2022.

Le Conseil Communautaire a décidé de procéder à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT. La consultation avec la population prendra la forme suivante : Mise à disposition d'un dossier explicatif en mairie, au siège et sur le site internet de la Communauté de Communes et tenue d'un registre en Mairie et en Communauté de communes. La public pourra également déposer ses observations, par courrier, à la Mairie, 2 Rue James Smiles, 02270 COUVRON-ET-AUMENCOURT, ou au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Seme, 1 Rue des Telliers, 02270 CRECY-SUR-SERRE.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

GME Immo

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHALANDRY ce 17/11/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : GME Immo
Siège social : 3 Rue de la Mairie, 02270 CHALANDRY
Objet social : - Acquiescent par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la conservation, l'aménagement, l'administration, la gestion, la vente et l'entretien de tous biens et droits immobiliers et leur exploitation par voie de location ;
- la propriété, l'acquiescent, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, et titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ;
- la prise de participation dans toutes entreprises, groupes d'intérêts économiques ou sociétés françaises ou étrangères créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de reprises de sociétés existantes, de fusions, alliances ou associations en participation ;
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou de des immeubles dévolus (hérités à la Société, au moyen de vente, donation ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Date de la Société : 30 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitués uniquement d'apports en numéraire
Géraliste : Monsieur Gaëtan ERNOTTE demeurant 3 Rue de la Mairie 02270 CHALANDRY
Clauses relatives aux associés de parts : agrément requis dans tous les cas à la majorité des droits de vote de la société.
Pour avis
La Garantie

Publiez vos annonces légales dans nos supports habilités

Rapidité :

Attestations de parution transmises immédiatement

Expertise :

Relecture systématique des demandes de publications

Adresse de réception de vos annonces :

legale@lunion.fr

Renseignements par téléphone :

03 26 50 50 66



L'union L'Ardennais

MONDIAL AUTOMOBILES

80 VÉHICULES D'OCCASION EN STOCK

6, rue du Commerce
08000 WARCO LA MAL-CAMPEE
Tél. 03.24.53.25.25



www.mondial-automobiles.fr

ACHAT - VENTE - REPRISE - FINANCEMENT



SÉLECTION VO DE MOINS DE 5 ANS FINANCEMENT EN LOA AVEC OPTION D'ACHAT (SANS APPORT JUSQU'À 60 MOIS)

AUTRES VÉHICULES DISPONIBLES SUR PARC.

01/2020 - 24 500 km 17.490 €	02/2022 - 8 004 km 18.999 €	10/2020 - 43 300 km 16.900 €
01/2019 - 45 642 km 15.300 €	02/2021 - 16 034 km 16.500 €	07/2019 - 35 273 km 19.999 €
12/2019 - 34 386 km 17.500 €	03/2022 - 12 963 km 19.999 €	06/2018 - 75 351 km 18.999 €
12/2018 15.500 €	06/2020 - 35 762 km 15.499 €	01/2020 - 44 379 km 15.999 €
18/2019 - 55 755 km 20.500 €	02/2019 - 32 744 km 14.999 €	05/2022 - 8 373 km 17.300 €
02/2020 - 23 379 km 16.999 €	11/2019 - 38 521 km 14.300 €	09/2019 - 11 290 km 18.500 €
06/2020 - 40 900 km 15.899 €	04/2022 - 9 576 km 32 999 €	07/2019 - 34 943 km 19.500 €